

AR Prefecture006-210601233-20230412-22-DE
Reçu le 18/04/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mercredi 12 avril 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :
Date d'envoi : 6 avril 2023
Date d'affichage : 6 avril 2023

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : **18 AVR. 2023**
Affichée en mairie le :
Notification(s) éventuelle(s) le **18 AVR. 2023**

**OBJET : CREATION D UNE TARIFICATION
POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU
TARIF LUDIPLAGE A COMPTER DU 1ER
JUILLET 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	34	6	1

Pôle / Service : **Direction éducation, jeunesse**
Délibération N° : **DCM20230412_22**

Rapporteur : **Madame LIZEE JUAN**
Secrétaire de séance : **Monsieur SUAU**

Le mercredi 12 avril 2023 à 16H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusés avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Monsieur BONFILS
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Monsieur DOMINICI à Monsieur BERETTONI
Madame DEY à Madame BAUZIT
Madame HALIOUA à Monsieur GIRARDOT
Monsieur ESPINOSA à Monsieur VILLARDRY

Absent :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

OBJET : CREATION D UNE TARIFICATION POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU TARIF LUDIPLAGE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2023

Le service municipal des sports propose depuis 1998, des animations sportives en faveur des jeunes laurentins dénommées «Ludisports» qui se déroulent les samedis, ainsi que durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

Dans le cadre de l'évolution de ces activités, la délibération n°DCM20210408_35 en date du 8 avril 2021, relative à la mise en place d'une tarification des activités du ludisports, fixe une grille tarifaire pour les jeunes laurentins et non laurentins qui s'applique comme suit :

	Résident laurentin			Résident hors-commune		
	Tarif 1/2 journée	Tarif journalier	Tarif hebdomadaire	Tarif 1/2 journée	Tarif journalier	Tarif hebdomadaire
SORTIE DE PLEINE NATURE		6 €	25 €		8 €	35 €
DECOUVERTE MULTIACTIVITES		5 €	20 €		7 €	30 €
LUDIPLAGE	4 €	5 €	20 €	6 €	7 €	30 €
BABY-GYM	4 €			6 €		

Cette délibération porte d'abord sur la suppression de l'activité ludiplage qui n'est à présent plus proposée par le service des sports, suite à la mise en place du SLV CLUB

En effet, depuis l'été 2022, un nouveau concept est apparu, celui du SLV CLUB. Ce club de plage est ouvert aux laurentins et aux enfants âgés de 8 à 14 ans. Dans cette optique et suite aux préconisations souhaitées par le Service Départemental Jeunesse et Sport (SDJES), en faveur d'une continuité pédagogique pour les jeunes qui fréquentent cet établissement, une tarification spécifique au SLV CLUB est présentée comme suit :

SLV CLUB	Résident laurentin	Résident hors-commune
Tarif demi-journée 9h00-12h00	5 €	8 €
Tarif demi-journée 14h00-17h00	5 €	8 €
Tarif semaine du lundi au vendredi	40 €	64 €
Tarif semaine du lundi au samedi	50 €	80 €

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale de la famille, le lundi 3 avril 2023 à 16h30

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

ABROGER le tarif LUDIPLAGE créé par la délibération du 8 avril 2021 portant sur la mise en place d'une tarification des activités ludisports ;

CRÉER la grille de tarification relative au SLV CLUB telle que définie ci-dessus;

OBJET : CREATION D UNE TARIFICATION POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU TARIF LUDIPLAGE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2023

006-210601233-20230412-22-DE

DIRE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ABROGE le tarif LUDIPLAGE créé par la délibération du 8 avril 2021 portant sur la mise en place d'une tarification des activités ludisports ;

CRÉE la grille de tarification relative au SLV CLUB telle que définie ci-dessus;

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2023.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

